



Ville de Revel
www.mairie-revel.fr

EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil municipal

Objet : Réaménagement du tour de ville et des allées Charles de Gaulle – approbation du programme

N° 008.11.2023

Rapporteur :
Laurent HOURQUET

L'an deux mille vingt-trois le neuf du mois de novembre à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 2 novembre 2023.

Nombre de membres :

- En exercice : 29
- Présents : 23
- Votants : 25

Présents

Laurent HOURQUET - maire, Marielle GARONZI, 1^{ère} adjointe, François LUCENA, 2^e adjoint, Annie VEAUTE, 3^e adjointe, Michel FERRET, 4^e adjoint, Pascale CONTE-DUMAS, 5^e adjointe, Jérôme GARCIA, 6^e adjoint, Martine MARECHAL, 7^e adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8^e adjoint, Alain CHATILLON, Thierry FREDE, Valérie MAUGARD, Patricia DUSSENTY, Ghislaine DELPRAT, Christelle FEBVRE, Jean-Louis CLAUZEL, Alain SARTORI, Catherine FEVRIER, Olivier PICARD, Thierry CLAVEL, Frédéric GALINIE, Uvaldo POLVOREDA, Charlotte TOUSSAINT-JOUYS

Absents excusés

Brigitte BURSON-BRYER a donné procuration à Annie VEAUTE
Marie ARGENCE a donné procuration à Alain SARTORI
Caroline COMBES, Rémi DERON-LOUP, Robert CLERON, Martine FREEMAN

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur François LUCENA.

- oOo -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20231110-008112023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/11/2023

Affichage : 10/11/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

La requalification des rues commerçantes de la Bastide et de la place centrale de 2016 à 2019 a initié une transformation du cœur de ville de la commune. Pour poursuivre cette dynamique, la municipalité a souhaité amorcer un saut d'échelle et traiter l'ensemble du tour de ville en y intégrant les allées Charles de Gaulle.

En effet, la qualité d'usage et visuelle des espaces publics de ce secteur est aujourd'hui très routière : 86 % sont dédiés au stationnement et à la circulation routière. Certains espaces comme les squares et les jardins sont peu connectés aux modes doux, ce qui renforce un climat d'insécurité plutôt qu'un espace de déplacements apaisés.

C'est dans ce contexte que la commune a souhaité avoir une réflexion globale et que ce projet a été inscrit dans l'axe 3 de la convention Action cœur de ville, à savoir le développement de l'accessibilité, de la mobilité et des connexions. Il figure également dans le contrat régional Bourg Centre. La ville bénéficie du soutien de l'état avec la direction départementale des territoires de la Haute-Garonne et son architecte conseil.

Pour se doter d'un programme, la ville a missionné le cabinet SCE atelier UP+ en 2022. Le parti d'aménagement préconise de conférer au tour de ville une fonction d'écrin animé, ponctué de jardins et oasis de verdure. Il s'agit notamment d'avoir une réflexion sur :

- l'aménagement de pistes cyclables et les déplacements en mode doux,
- la création d'une promenade avec une coulée d'eau boulevard de la République pour reconnecter les allées à la bastide,
- la mise en valeur des espaces publics en prenant en compte la nécessité d'une ville verte, durable et accueillante,
- la réduction des îlots de chaleur en maximisant la végétalisation et en confortant les alignements d'arbres.
- la réécriture de certains espaces, leur articulation et la prise en compte de leur vocation.

Pour révéler la trame orthogonale de la Bastide, trois types d'espaces composeraient le tour de ville et les allées : les espaces à usage de déplacement, les espaces attrayants et les agrafes.

Dans le cadre de l'étude menée par le cabinet SCE atelier UP+, des réunions de concertation ont eu lieu les 17 janvier et 28 mars 2022. Un plan guide et un programme pré opérationnel ont fait l'objet d'un rendu fin 2022.

Une des difficultés de ce projet réside dans la nécessité de le traiter à des échelles et des temporalités différentes :

- à long terme, il doit intégrer des opérations d'envergure comme le projet de contournement porté par le Département de la Haute-Garonne ou la réhabilitation de l'hôpital,
- à moyen et court terme, pour permettre d'intervenir dans le temps politique et le programme Action Cœur de Ville qui vient de faire l'objet d'une reconduction pour la période 2023 – 2026,
- une échelle large permettant la planification et la définition d'un plan guide, support de l'ambition et garant de la cohérence sur l'ensemble du périmètre,
- une échelle de projet pour intervenir plus ponctuellement sur les secteurs.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20231110-008112023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/11/2023
Affichage : 10/11/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

L'ampleur de ce projet qui inscrira la ville dans une véritable transformation conduit à envisager les travaux en 4 phases :

- la phase 1, de la fontaine des 3 Grâces jusqu'à la place du Patty,
- la phase 2, du square du 11 novembre (la poste) jusqu'au giratoire de la patte d'oie,
- les phases 3 et 4 correspondant aux boulevards Carnot et Gambetta.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 12 millions € HT dont 10 000 000€ HT de travaux.

Il est envisagé la réalisation de la 1^{ère} phase de travaux avant la fin de ce mandat, une fois l'assistant à maîtrise d'ouvrage et le maître d'œuvre retenus.

Cette vision à long terme permettra également de bénéficier d'un soutien des différents financeurs.

Le programme a été communiqué aux conseillers municipaux avec l'ordre du jour.

Sur proposition de monsieur Laurent HOURQUET, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- d'approuver le programme de réaménagement du tour de ville et des allées Charles de Gaulle,
- d'approuver le lancement des procédures de choix des prestations intellectuelles et des marchés de travaux.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme
Revel, le 10 novembre 2023

Le maire



Laurent HOURQUET

Le secrétaire de séance



François LUCENA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20231110-008112023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/11/2023

Affichage : 10/11/2023

Pour l'autorité compétente par délégation